

### Conseil d'administration du Mercredi 29 Novembre 2023

### **Délibérations**

L'an deux mil vingt trois le Mercredi 29 Novembre à 9H30, les membres du conseil d'administration de la SEM Energies22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis dans à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1, Rue Notre Dame- 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT.

Numéro	OBJET	Approuvé/
d'ordre		Rejeté/ajourné
2023-04-01	Approbation du Conseil d'administration du 21 juin 2023	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-02	Recrutement Responsable administratif: Régularisation	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-03	Avance de frais et application N2F	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-04	Achat véhicule de service	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-05	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit	Approuvé
	préférentiel de souscription	7/8
2023-01-06	Convocation de l'Assemblée Générale mixte	Approuvé à
	(Ordinaire/extraordinaire) des Actionnaires	l'unanimité
2023-04-07	Demande de rémunération pour résultat exceptionnel du mandat de	Approuvé à
	Président de la SASU BMGNV22	l'unanimité
2023-04-08	Lancement d'un nouveau marché pour deux stations GNV : maitrise	Approuvé à
	d'œuvre, travaux process et Marché VRD/GC	l'unanimité
	, ,	
2023-04-09	Avenant à la convention de prestations de services	Approuvé à
	·	l'unanimité
2023-04-10	SMITRED : Unité de méthanisation	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-11	Ombrières sur Baie d'Armor Transport : Création de la société projet	Approuvé à
		l'unanimité
2023-04-12	Projet PLOUGUERNEVEL-GOUAREC	Approuvé à
		l'unanimité

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230401-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-01

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises.
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA).
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230401-DE

### Objet: Approbation du procès verbal du Conseil d'administration du 21 Juin 2023

Considérant le procès verbal de la séance du conseil d'administration du 21 Juin 2023, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès verbal de la séance du conseil d'administration du 21 Juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil d'administration du 21 Juin 2023.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

- 8 DEC, 2023

Pour extrait conforme Le Président Directeur Général

53, boulevard Carnot 4 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / dontact@sem-energies22.bzh.

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMAR/D

SEM Energy'es 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230402-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-02

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés:

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA).
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230402-DE

### Objet: Recrutement responsable administratif: Régularisation

Il a été nécessaire de recruter un responsable administratif en complément du poste de responsable financier crée le 14 Avril 2023 afin de répartir la charge de travail due à l'accroissement d'activité de la SEM Energies22.

Le responsable Financier n'arrivant que le 11 Décembre 2023, la personne responsable administrative a pris ses fonctions le 21 Août 2023 sur le poste existant de responsable financier.

Il est nécessaire d'ouvrir un poste de responsable administratif pour régulariser la situation.

Le Comité Technique réuni le 25 Octobre 2023 note ces nouveaux besoins en personnel et donne notamment son accord de principe sur le prochain poste à ouvrir pour la partie administrative afin de régulariser les postes administratif/financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE l'ouverture d'un poste de responsable administratif pour répondre aux nouveaux besoins en personnel et régulariser les postes administratif/financier

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 8 DEC, 2023

- 8 DEC, 2023

Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de le SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact prem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh www.sem-energies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230403-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-03

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole).
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230403-DE

#### Objet: Avance de frais-Note de frais et application N2F

Certains agents de la SEM Energies22 peuvent avoir des frais de fournitures, de matériels ou de déplacements réguliers liés à leurs fonctions.

Il est proposé de procéder à une avance de frais de 500€ pour chaque agent concerné. Cette avance sera versée sur le compte bancaire des agents.

Ces derniers devront présenter mensuellement les justificatifs de frais engagés afin que la somme de 500€ puisse être reconstituée.

Un avenant au contrat de travail précisera les modalités du fonctionnement de cette avance de frais. L'agent signera une attestation sur l'honneur à la réception de l'avance.

Aussi, afin de faciliter la production des notes de frais et d'assurer un suivi régulier des dépenses, le cabinet comptable FITECO propose l'application « N2F ». Celle-ci permet de prendre en photo les tickets de paiement et de préciser la nature des dépenses en temps réel.

Après validation, cette application génère une note de frais complète avec gestion de la TVA incluse.

Le Comité Technique réuni le 25 Octobre 2023 a pris acte du souhait de l'avance de frais, l'avenant et l'application « N2F » et donne son accord de principe à l'application de cette procédure dans le sens où elle est favorable aux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- AUTORISE l'avance de frais tel que défini précédemment.
- VALIDE l'avenant et l'attestation sur l'honneur ainsi que l'utilisation de l'application N2F.

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture \_ g DEC. 2023

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22

SEW Energies 22

53, boulevard Carnot A 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Le Président Directeur Général
de la SEMPRE DI PROPES 22

Dominique RAMARD
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230404-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-04

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA).
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole).
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises.
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230404-DE

#### Objet : Achat véhicule de service

Depuis la prise de poste du technicien maintenance et exploitation, il devient nécessaire de s'équiper d'un véhicule de service type utilitaire.

Ce véhicule permettra au technicien de transporter les différents matériels dont il a besoin v

compris du matériel volumineux.

Ce véhicule pourra également servir aux autres salariés quand ce dernier sera disponible. Le Président Directeur Général propose l'achat d'un Kangoo VAN (RENAULT) neuf, Essence/GNV pour un montant de 27 200€ HT soit 32 640€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- AUTORISE l'achat du véhicule KANGOO VAN pour un montant de 32 640€ TTC.
- -AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme

PANARD 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 \$6 01 20 20 contact@sem-energies 22.bzh

.sem-energies22.bzh

49 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230405-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-05

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

#### Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole).
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises.
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230405-DE

### Objet : <u>Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de</u> souscri<u>ption</u>

Afin de répondre aux perspectives de développement et d'investissement au sein de projets dans les domaines de l'éolien et du photovoltaïque et considérant l'objectif de construction de stations d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicule par Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il sera proposé au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social de la société d'Economie Mixte Energies 22, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de dix millions deux cent mille (10 200 000 €) euros pour le porter de un million six cents mille (1 600 000 €) euros à onze millions huit cent mille (11 800 000 €) euros, par l'émission de dix mille deux cents (10 200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1000 €) euros chacune.

Ces actions nouvelles seraient émises à un prix par action correspondant à leur valeur nominale. Les actions nouvelles ainsi émises pourraient être souscrites en numéraire pendant la période de souscription et seraient libérées lors de la souscription par versement en espèces à hauteur de la moitié de leur valeur nominale, soit cinq millions cent mille (5 100 000 €) euros, le solde délivré à l'avancement.

La libération du surplus devra intervenir, en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds du Conseil d'Administration, dans un délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actions nouvelles qui seraient émises par la société porteraient jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée. Elles seraient, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

Le président propose également, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce, de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution ayant pour objet d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le nombre d'actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'augmentation de capital susvisée et au même prix que celui retenu pour ladite augmentation de capital.

Dans le cas où l'augmentation du capital est acceptée, le conseil d'administration convoquera l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à effet de délibérer sur :

- l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions à émettre.
- pouvoirs en vue des formalités

Le Comité Technique réuni le 25 Octobre 2023 a pris acte de la demande d'augmentation de capital. Les représentants des banques actionnaires demandent une reprise du travail effectué par le cabinet d'avocat afin d'être plus précis afin d'obtenir une vision d'ensemble la plus réaliste possible.

Conformément au Comité Technique du 25 Octobre 2023, la Banque des Territoires ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

-DONNE SON ACCORD pour l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

-AÙTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023 Publié le ID: 022-849120241-20231129-20230405-DE

Vote:

Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 1

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme Le Président Directeur Général de la SEM Energies22

SEM Emergies 22

53, boulevard Carnoty- 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.semlenergies22.bzh RCS 8#9 120/241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 **Dominique RAMARD** 

SEM Energlies 22

53, boulevard Carnot + 27000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / cqntad & sem-energies 22.bzh

www.sem-engrgies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI

ID: 022-849120241-20231129-20230405-DE

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

Page 1 sur 2

ID: 022-849120241-20231129-20230406-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-06

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote sujvantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22).
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

Page 2 sur 2

ID: 022-849120241-20231129-20230406-DE

### Objet: Convocation de l'Assemblée Générale mixte (Ordinaire / extraordinaire) des Actionnaires

En conséquence des décisions adoptées, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés, de convoquer l'assemblée générale mixte des actionnaires pour le vingt et un Février 2024 à 9H30 au siège du SDE22, 53 Boulevard Carnot - 22000 SAINT-BRIEUC à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- -Note d'information sur la désignation d'un nouveau représentant de la Banque des territoires (Régularisation) au conseil d'administration et à l'assemblée Générale en remplacement du membre actuel
- Note d'information sur la désignation d'un nouvel administrateur SDE22 à la SEM Energies22 en remplacement d'un membre démissionnaire
- Augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Modification corrélative des statuts de la société,
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions à émettre.
- Pouvoirs en vue des formalités

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture \_ 8 DEC. 2023

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général

SEMERIGIES 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 \$6 01 20 20/ sontact@sem-energies22.bzł

www.sem-energies22.bzh

RC\$ 849/120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22

SEWEWERGIES 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 compréssem-energies 22.bz

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230407-DE

4.1

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-07

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUET (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22).
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- \* Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole).
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230407-DE

Objet : <u>Demande de rémunération pour résultat exceptionnel du mandat de Président de la</u> SASU BMGNV22

Pour Rappel la SASU BMGNV22 détient 25 % de la SAS BMGNV et est présidée par la SEM Energies 22.

Depuis l'ouverture des premières stations GNV de QUEVERT en Octobre 2022 et de TREGUEUX en Novembre 2022, la SASU BMGNV génère un bon chiffre d'affaire : Les projections conduisent à espérer un chiffre d'affaire supérieur à 700 000 €.

En raison des bons résultats de la SASU BMGNV22 et des charges supportées par la SEM Energies 22, il est envisagé de mettre en place une rémunération du mandat de président de la SASU BMGNV22 avec un plafond de 300 000€ à compter de l'année 2023 selon une formule fixant le taux de rentabilité interne de l'exercice comptable de la SASU BM GNV 22 à un niveau supérieur à 3%.

Cette décision sera également soumise au Conseil d'administration de la SAS BMGNV pour validation et ne pourra être réalisable qu'après le bilan de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE la mise en place d'une rémunération du mandat de Président de la SASU BMGNV22 avec un plafond de 300 000€ à compter de 2023 conformément aux conditions susvisées.

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

e - 8 DEC, 2023

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme Le Président Directeur Général

SEMEEnergies 22

53, bouleyard Carnot - 22000 Saint-Brieu

Tél. 02 96 Ø1 20 2Ø¥ contact@sem-energies22.bz

www.ls/em-energies22.bzh

RS-849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général

Seles Energies 22.

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Bri

Tél. 02 96 01 20 20 / c/Mact@sem-energies2?

www.senfenergies22.bzt

RCS 849 Y20 241 - Saint-Brieur.

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230408-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-08

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230408-DE

Objet : <u>Lancement d'un nouveau marché pour deux autres stations GNV: Maitrise d'Oeuvre, travaux process et Marché VRD/GC</u>

A l'issue de la présentation du bilan et du développement des stations GNV au comité technique du 25 Octobre 2023, la préparation d'un autre marché pour deux autres stations a été préconisée.

Ce marché pour deux nouvelles stations GNV comprendra la maitrise d'œuvre, travaux process et VRD/GC avec un dépôt des permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE le dépôt des permis de construire et le lancement des marchés : Maitrise d'œuvre, travaux process et VRD/GC pour ces deux nouvelles stations GNV.

-AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

Stand Energies 22 ies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzł

> www.sem-energies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brie.

Tél. 02 96 01 20 20 contact@sem-energies22 t

www.sent-erjergies22.bzh

RCS 849\120241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

į

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230409-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-09

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22.
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA).
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises.
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230409-DE

#### Objet: Avenant à la convention de prestations de services

Depuis le 21 Octobre 2022, une convention de prestations de services entre la SEM Energies22 et la SASU BMGNV 22 est mise en place pour les prestations suivantes :

- Prestations administratives :
- -Administration de la société,
- -Gestion administrative et comptable de la société,
- \*Développement des stations GNV (Ingénierie)

Le coût forfaitaire annuel de l'ensemble de cette prestation est fixé à 14 400 € HT

> Prime de succès versée à La SEM Energies 22 à la mise en service de la station concernée.

Le coût global de cette prestation est fixé à 60 000€ HT.

Au vu des résultats financiers exceptionnels liés à l'activité de vente de Gaz Naturel Véhicules, il est proposé au Conseil d'Administration d'augmenter la valeur de cette prime de succès à un montant de 100 000 € HT versée à l'obtention du financement.

Vu l'accroissement d'activité et par conséquent l'évolution des services, les recrutements ainsi que les gains générés par les stations, il est proposé de faire un avenant à cette convention afin de modifier le nombre de prestations et d'en modifier les montants et de régulariser le montant déjà facturé pour les deux premières stations. (Cf l'avenant en pièce jointe.)

De plus, la SEM Energies 22 assure à présent l'exploitation technique et la maintenance de premier niveau des stations en fonctionnement. Il est proposé au Conseil d'Administration d'intégrer ces prestations à la convention existante.

Le coût global annuel de l'ensemble de cette prestation est fixé à 40 000 € HT.

Le Comité Technique réuni le 25 Octobre 2023 a pris acte des arguments pour modifier la convention existante et demande un détail financier des coûts des nouvelles prestations de services à appliquer.

Après la présentation de l'avenant à la convention comportant la nouvelle tarification, il est demandé au conseil d'administration de statuer.

Cette décision sera également soumise au Conseil d'administration de la SAS BMGNV pour validation du coût des prestations administratives et exploitation technique et la maintenance de premier niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- AUTORISE l'avenant à la convention de prestations de services conformément aux conditions susvisées.

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230409-DE

- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la Company de la Company

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01/20/2011 / contact@sem-energies22.bz

www.sem-energies22.bzh RC\$ 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

SEM Energies 22

53, bouleyard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02,96/01 20 20 sontact@sem-energies22.bz

www.sein-energies22.bzh

RCS 848 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230409-DE

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DE LA SEM Energies 22

#### Délibération N°2023-04-10

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor;
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Pascai JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel-ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises.
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22).
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- \* Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le guorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230410-DE

#### Objet: SMITRED: Unité de méthanisation

Dans le cadre de la loi AGEC (Anti-gaspi et économie circulaire) les collectivités vont avoir l'obligation à partir du 1er janvier 2024 de valoriser énergétiquement les bio-déchets de leur territoire.

Le Syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets, est composé de 115 communes et de 2 communautés d'agglomération, soit 170 000 habitants de l'ouest des Côtes-d'Armor se lance dans le déconditionnement et l'hygiénisation des bio-déchets.

Dans le but de pouvoir valoriser énergétiquement ces soupes de déconditionnement, le SMITRED souhaite confier à la SEM Energies 22 l'assistance à maitrise d'ouvrage, le développement, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation pour son territoire.

Cette unité de méthanisation permettrait à la SEM Energies 22 d'alimenter la SASU BM GNV 22 en biométhane produit localement.

Données Technico-économique du projet

- Production estimée: environ 250 Nm3/h
- Valorisation : environ 36000 T/an de substrat dont 8000 T/an de bio-déchets issus des collectivités
- Montant du développement : environ 150 000 €
- Montant des CAPEX : 5 000 000 €
- Fonds propres nécessaires : 1 000 000 €

Le comité technique réuni le 25 Octobre 2023 valide l'ensemble du projet : Assistance de maitrise d'ouvrage, le développement du projet et donne son accord de principe sur la création d'une société.

L'assemblée prend également note de l'objectif de la SEM Energies22 concernant le souhait d'obtenir le statut de fournisseur d'énergie pour être sur une boucle locale et pouvoir choisir ses fournisseurs.

L'augmentation de capital est préalablement requise pour pouvoir être éligible.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- -AUTORISE la SEM Energies 22 à engager l'assistance à maitrise d'ouvrage pour ce projet
- -EMET un avis favorable au développement sur le sujet de la méthanisation.
- -AUTORISE la création d'une société sur ce projet.
- -AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture \_ 8 DEC, 2023

- Par affichage le

- 8 DEC, 2023

Le PG Treft Diffe C PG Le SEM Energies 22 DE MINULE VAR CHARTE DE 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contept@sem-energies22.bzt

www.sem/energies82.bzh

RCS 849 120 243 - Saint-Brieuc

Rous extrait conforme Streppen Line For General 22 de la SEM Energies 22 59 privile verti MARIP – 22000 Saint-Brieu-

Tál 02 06 01 20 20 V aphtost@nom onorgios27 h:

Tél. 02 96 01 20 20 cohtact@sem-energies22 ba

www.sem/erlergies22.bzh

RC\$ 849 \( \frac{1}{2} \) 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZ

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230411-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-11

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Plerre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations.
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22).
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés:

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

100

Recu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230411-DE

#### Objet : Ombrières sur Baie d'Armor Transport : Création de la société projet

Pour rappel, Baie d'Armor Transports souhaitent travailler avec la SEM Energies 22 pour couvrir en ombrières, le parking de la flotte des véhicules et le parking du personnel. La puissance totale du projet est estimée à 2,10MWc. Lors de la réalisation de la station GNV de Trégueux, les canalisations ont été prévues pour desservir la flotte des bus. Les ombrières de parking seront couplées à des bornes de recharge GNV.

Une convention entre la SEM Energies 22 et l'agglomération sera à prévoir pour le passage des canalisations.

Le comité technique réuni le 07 Octobre 2022 avait donné son accord de principe sur l'ensemble du projet mais le conseil d'administration du 11 Novembre 2022 n'avait pas statué.

A ce jour, le projet est toujours d'actualité et l'idée serait de créer une société dédiée.

Cette société serait en co-actionnariat entre la SEM Energies 22 et un partenaire privé retenu dans le cadre d'un appel d'offres, spécialisé dans les installations de production d'énergie renouvelable.

Il est proposé au Comité Technique de nommer la société « Coetquen Energie » en référence au lieu-dit d'implantation de la Centrale photovoltaïque.

Cette société serait d'un format SAS : Société par actions simplifiées.

Le positionnement du Conseil d'Etat lors du mois de décembre 2022 autorise les collectivités à travailler avec le partenaire de leur choix, aussi il apparait pertinent de proposer la mise en place d'une promesse de bail avec SBAA.

L'investissement global de la centrale photovoltaïque serait d'environ 3,3 M€.

En fonction de sa compatibilité avec les charges lentes de distribution de GNV, ce projet pourrait être éligible à un appel d'offres CRE innovation.

Il est également proposé d'étudier lors du développement de ce projet, la possibilité d'un modèle de valorisation locale de l'énergie.

Le comité réuni le 08 Mars 2023 a pris acte du projet et a émis un avis favorable à la création de la société « Coetquen Energie » et partage l'étude de la possibilité d'un modèle de valorisation locale en énergie. Un appel d'offres sera soumis afin d'être en co-actionnariat avec un partenaire privé dans les installations de production d'énergie renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- -AUTORISE la création d'une société sur ce projet.
- -EMET un avis favorable au lancement du développement sur ce projet

-AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 8 DEC, 2023

- 8 DEC, 7023

Energies 22

539 blune Mr Erroration 22 2000 Saint-Brieur Dominique RAMARD

Tél. 02 96 01 20 20 / cohtact@sem-energies22.bz

www.sem-lenerglev2%.bzh

ne Eur23000 Spint-Brieu Telega SEM Energies Dominique RAMARD madi@sem-energies22.b.

www.sem-en

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 08/12/2023

ID: 022-849120241-20231129-20230412-DE

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DE LA SEM Energies22

#### Délibération N°2023-04-12

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf Novembre à 9h30, à l'entreprise Le Groupe LE DU, 1 Rue Notre Dame - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

#### Etalent présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne Pays de Loire pour le groupe banque,
- M. Philippe LE DU représentant l'entreprise LE DU Industrie pour le groupe entreprises

#### Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Hervé GUELOU ayant donné pouvoir à M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

#### Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes).
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel-ARKEA).
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22).
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22)

#### Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILLANDRE (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Mme Anne-Sophie BAIBLED (Crédit-Mutuel-ARKEA),
- Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Jean-Philippe LEGOFF (Crédit Agricole),
- Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe entreprises,
- **Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)**

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Recu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 022-849120241-20231129-20230412-DE

### Objet: Projet PLOUGUERNEVEL-GOUAREC

Projet éolien sur les communes de Plouguernével et de Gouarec, <del>avec un fort Ancrage local et une</del> volonté politique affichée puisque le foncier a déjà été sécurisé par les élus des deux communes.

Proposition de partenariat des acteurs locaux, publics et citoyens avec la création d'une société de projet répartie en catégories :

- Un collège « collectivités territoriales » avec les communes et la CCKB
- Un collège « acteurs de l'investissement territorial » avec la SEM Energies 22 et BreizhEnergie
- Un collège « acteurs de l'énergie citoyenne » avec Enercoop Bretagne, Energie

Partagée Investissement et la société citoyenne locale

#### Vision du projet:

- Participation de la collectivité et des citoyens dans le financement et la gouvernance du projet, dès le développement
- Un projet avec 3 collèges (1/3 collectivités, 1/3 citoyens et 1/3 privé) ou un projet partenarial porté à 100% par des entités publiques et citoyennes
- Une gouvernance transparente et démocratique
- Une volonté forte de montée en compétence des acteurs locaux (collectivité, citoyens impliqués dans les projets, habitants, etc.)
- Des retombées économiques importantes pour la collectivité
- Des retombées pour des actions de transition écologique sur le territoire
- Un projet à impact social favorable
- Un projet à impact environnemental favorable avec une bonne prise en compte des enjeux biodiversité
- · Respect du cadre du label Energie Partagée

Création d'une SAS au capital fixe capitalisée à 400 000 euros ;

Enercoop Bretagne: 16.5 %Energie Partagée: 16.5 %

CCKB: 17 %Communes: 17 %

• SEM Energies 22: 16.5 %

BreizhEnergie: 16.5 %

A terme, la participation des citoyens locaux pourra aller jusqu'à 16.5 % via une structure intermédiée et celles d'Enercoop Bretagne et Energie Partagée s'adapteront en conséquence jusqu'à 8.25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- -AUTORISE la création d'une société sur ce projet.
- -EMET un avis favorable au lancement du développement sur ce projet
- -AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- 8 DEC. 2023

- Par affichage le

- 8 DEC. 2023

Pour extrait conforme

de Stern Ede Breites 22

Dominique RAMARD 53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 Apptact@sem-energies22.bzh

www.senf-energies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI

SEM Energies 22

53. boulevard Carnot — 22000 Saint-Brieuc Le Président Directeur Général déla (2000 En 2000 En

Dominique RAMARD WWW.sem-energies

RCS 849 120 241 - Sain Brieuc